

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST SAUVEUR DE PUYNORMAND**

L'an deux mille douze vingt sept Avril

Le Conseil municipal de la Commune de St Sauveur de Puynormand, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MOULINIER Gérard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 avril 2012

Présents :

MM : MOULINIER Gérard, Maire, RESSE Jean-Jacques, DUBET Jean-Pierre, adjoints,  
Melle CHAUSSADAS Muriel, M. DOLE Franck, Mmes TERRIEN Dominique,  
GUILLEMAN Marie-Paule, Mme CADOT Martine,

Absents excusés : MM. MICOINE Claude, PUYTHORAC Franck,  
M. DESGROPES Bernard .

**Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :**

Une demande de rendez-vous a été formulée comme convenu, auprès de Monsieur POLLET de la Préfecture de la Gironde, pour aider à l'élaboration du P C S .

Le Conseil municipal sera convoqué dès que la date sera arrêtée.

**Commission Communale d'Action Sociale ( CCAS) :**

Madame GAGNIER Nicole ne pouvant plus exercer ses fonctions, ni demander sa démission en raison de son état de santé, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement au sein du CCAS.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer Madame CONESA Bernadette, membre du CCAS de la commune.

**Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :**

1) Le document concernant le rattachement des communes de St Seurin sur l'Isle et de St Sauveur de Puynormand par arrêté préfectoral sont consultables en Mairie.

Une délibération d'acceptation ou non devra être prise dans les trois mois suivant la date de l'arrêté préfectoral. L'absence de réponse vaudra acceptation.

2) Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Maire de St Seurin sur l'Isle daté du 19 avril 2012 dans lequel il nous informe d'une délibération de son Conseil municipal refusant le rattachement de leur commune à la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI).

**Subventions attribuées aux associations :**

Sur proposition de Monsieur DUBET Jean Pierre il est décidé de retenir le principe de majorer la subvention communale pour les associations qui offrent un tarif préférentiel à leurs adhérents habitant la commune.

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

**Montant des subventions attribuées en 2012.**

ACCA CHASSE : 200.00€

Association des parents d'élèves : 200.00€

Association minipouss : 200.00€  
Association Pétanque et Loisirs : 360.00€  
Club de gymnastique : 200.00€  
Club de l'amitié : 200.00€  
Club de randonnée : 200.00€  
Collège de Lussac : 100.00€ (2 élèves – PARIS)  
Coopérative scolaire : 200.00€  
FNACA : 100.00€  
Mission Locale : 678.90€  
Ludothèque : 200.00€

### **Questions diverses**

#### Contrats CAE :

-le contrat de Benoît DESMAISON se termine le 5 mai ( un bon d'achat de 100.00€ lui sera offert comme cadeau de départ)  
- le contrat de Philippe LAVAUD prendra fin le 30 Juin.  
- le contrat de Julie AMINTHE se termine le 31 mai, une demande de renouvellement a été déposée.

#### Urbanisme

Suite aux arrêtés d'interruption de travaux concernant ses deux maisons du Maine du Pont, Monsieur Bernard GIRET assigne la commune devant le Tribunal Administratif.  
La Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM) a saisi son service contentieux afin de rédiger le mémoire relatif à cette affaire.

#### Informatique

Un point complet sera réalisé prochainement avec le responsable, Monsieur TORTELLA de la Société RICOH.

#### Devis du SDEEG :

Un devis concernant lampadaire N° 23 situé à l'angle de la rue Pasteur et de l'Impasse la Mouillère d'un montant de 565.00<sup>€</sup> TTC est proposé par le SDEEG.  
Devis accepté à l'unanimité.

#### Arbres en bordure de la rue Anatole France

La décision concernant les arbres situés en bordure du terrain de Monsieur BOURDONCLE, étant prise depuis plusieurs mois, les travaux devront être réalisés rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h50.